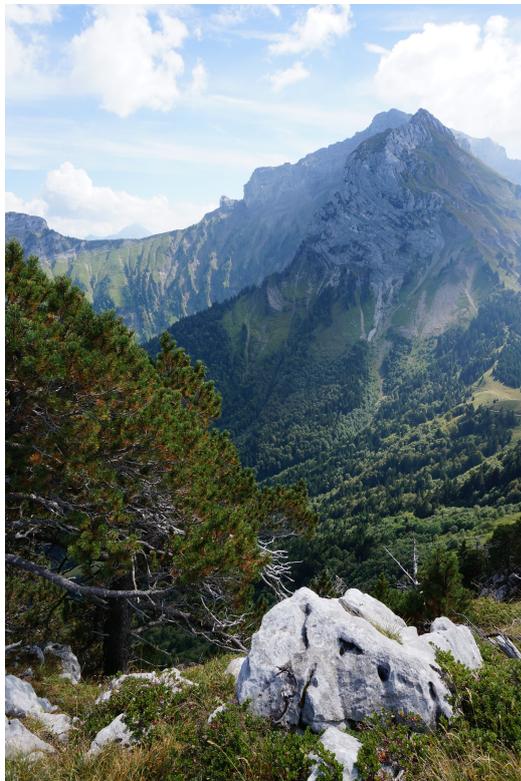


**Compte rendu  
De l'Assemblée Générale  
annuelle  
Du 2 février 2020**



Corinne SOUDAN, présidente du Comité, prend la parole afin de souhaiter la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Elle remercie le club Mouste'clip, résident à Pierre Bénite, et sa présidente Laetitia Jolly. Elle remercie également la commune de Pierre Bénite, avec sa SAE de bloc inaugurée en janvier 2020.

Corinne remercie Pierre You, président de la FFME, et Claude Chemelle, président de la ligue AURA, pour leur présence.

Sont excusés / absents : M. Maclet, M. Selles et M. Barral de la métropole de Lyon, et M. Poissant, du département, ainsi que les représentants du CDOS, de la FFRP, de la FFCO et de la DDRDJS.

Sont invitées (mais absentes), deux nouvelles structures qui rejoignent la FFME au 1<sup>er</sup> septembre 2019, Climb'up Lyon (établissement affilié, situé à Gerland) et Bloc'Out Lyon (établissement affilié, situé à Limonest).

Le comité du Rhône et de la Métropole compte 38 clubs affiliés en 2019 et ré-affiliés en 2020, et un établissement. 22 clubs sont représentés, ce qui correspond à 4 453 voix sur 5 525. L'établissement affilié n'est pas représenté. Le quorum est atteint et l'Assemblée Générale peut commencer.

## L'ordre du jour est le suivant :

- Présentation et approbation du rapport moral de la saison 2018/2019, y compris rapport des présidents des commissions montagne et escalade,
- Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2019,
- Présentation et vote du budget 2020,
- Montant de la part CT dans la licence FFME pour la saison 2020/2021,
- Election des représentants à l'assemblée générale annuelle et à l'assemblée générale électorale de la FFME,
- Questions diverses
  - Présentation du R.O.C
  - Présentation du projet de groupement d'employeurs
  - Présentation du CQP

## Rapport Moral

Corinne décrit cette année de présidence. Elle a eu l'impression d'être un funambule en recherche de l'équilibre permanent avec des ajustements à trouver pour se maintenir...



Tout d'abord, il a fallu jongler avec les emplois du temps des salariés et les aléas de la vie : naissance (bienvenue à Alizé), maladie et blessure, et au moment où l'on se disait « ça y est on a trouvé l'équilibre » avec l'arrivée de Lucas en septembre 2019 en CDI à temps complet, et de Malik-Arthur en contrat de professionnalisation avec le DE à la clé en juillet (et la perspective d'un CDI en septembre 2020), tout a été remis en cause avec le départ de Bastien en décembre 2019. Conclusion, il nous manque donc encore un salarié !

Corinne remercie les salariés, qui, avec leurs « 4 bras », ont relevé le défi, car eux aussi ont dû jongler entre les ouvertures, les encadrements, les compétitions, les stages, les formations, le développement, etc..... Les salariés ont eux aussi réussi leur numéro.

A ce jour, il reste Stéphane, le plus expérimenté, à qui nous avons confié la responsabilité des salariés et de l'emploi du temps ; Mathias, en charge des ouvertures, qui attend avec impatience du soutien, ce qui devrait être fait en septembre 2020 avec le recrutement d'un ouvrier ; Lucas et Malik-Arthur sans oublier Camille qui est venue en renfort depuis le 1<sup>er</sup> janvier et jusqu'au 30 juin 2020.

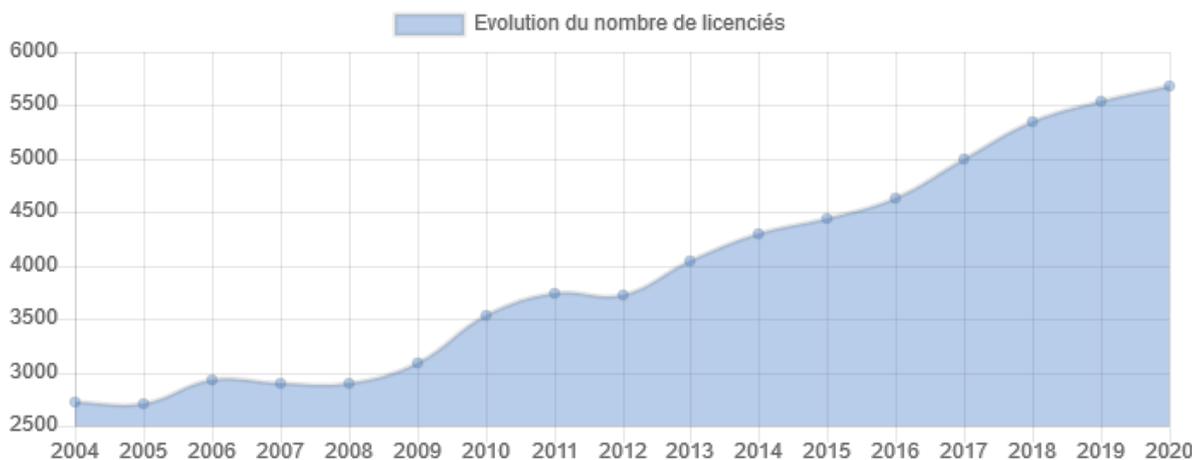
Il a également fallu composer avec les finances, car il n'y a pas eu d'augmentation de la cotisation CT cette année, mais le trésorier nous dit que l'équilibre est préservé avec un bénéfice de 65 €, et ce malgré les dépenses engagées en terme de communication et pour le départ de Bastien (rupture conventionnelle). Claude est donc « le magicien » de la troupe.

Troupe qui ne serait pas complète sans Serge, Philippe, Michel, Blandine et Dominique, que Corinne remercie également pour le temps précieux qu'ils consacrent au Comité.

Certains disent que la vie c'est comme une bicyclette et il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre mais rassurez-vous, l'équilibre est maintenu et certains chiffres sont même très favorables.

Tout d'abord le nombre de licenciés augmente de 200 pour atteindre 5 539 au 31 août 2019. Aujourd'hui, il est de 5 680 et nous devrions frôler les 6 000 à la fin de la saison. Sur les 3 premières années de l'Olympiade, l'évolution est de +20%.

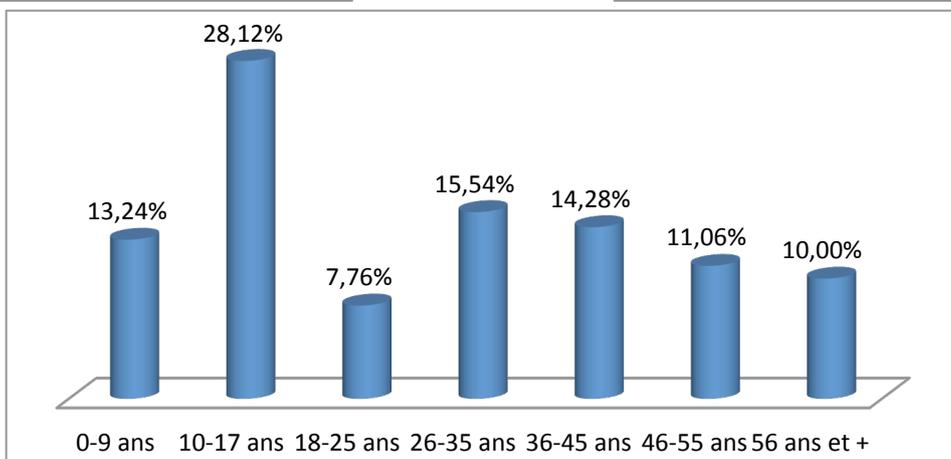
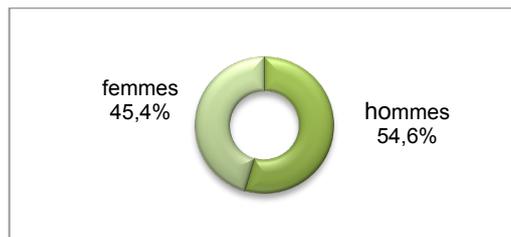
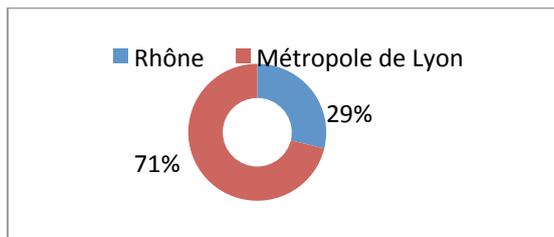
Dates	31 août 2016	31 août 2017	31 août 2018	31 août 2019
Nb de licenciés	4 634	5 005	5 340	5 539



Nos licenciés sont répartis dans 38 clubs et 2 établissements affiliés : 27 dans la Métropole de Lyon représentant 71% des licenciés et 13 dans le département du Rhône avec 29% des licenciés. Comme l'année dernière, 10 clubs sont à plus de 200 (dont 2 à plus de 500 licenciés).

La répartition par genre est quasi stable.

En termes d'âge, les jeunes de moins de 25 ans gagnent 2 points, ils sont désormais 49%, mais on constate qu'il est toujours difficile de les fidéliser au moment de leurs études.



Certains numéros ont connu un grand succès au cours de cette saison

- Le Contest tour, circuit réservé aux loisirs et aux débutants, a été plébiscité,
- Vertige, toujours en quête de numéros fantastiques, a créé un nouveau concept de compétition nationale réservée aux plus jeunes : l'open des p'tits Yétis, qui nous emmène dans une autre galaxie, et ce, tout en répondant également présent pour une coupe de France de difficulté, toutes catégories. On en profite pour souhaiter bon courage à Caroline pour la reprise de la présidence de Vertige (depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019)
- La fête de la Montagne, organisée par le club la Dégaine, avec également des nouveautés au programme pour le prochain rendez-vous en septembre 2020, et toute la journée du samedi consacrée au contest d'escalade,
- Le festival de films de montagne organisé par Val'roc, qui est en passe de devenir un RDV incontournable du début de saison.
- La participation du Comité au 1<sup>er</sup> salon de l'escalade avec l'organisation d'un contest de blocs. On a suivi dès le début Eric Hatesse dans son projet, cela n'a pas été toujours facile, mais le résultat fait vraiment plaisir. Une petite vidéo retrace ce 1<sup>er</sup> salon.  
[https://www.youtube.com/channel/UC6I-NN4JHYMHVp\\_ZNnSxHuQ?feature=emb\\_subscribe\\_title](https://www.youtube.com/channel/UC6I-NN4JHYMHVp_ZNnSxHuQ?feature=emb_subscribe_title)
- Yzeron à bloc a bien eu lieu en septembre avec un contest sur blocs naturels (merci le réchauffement climatique!)

En ce qui concerne les compétitions, les résultats sont toujours satisfaisants : au classement national, Vertige termine 6<sup>ème</sup> (et 1<sup>er</sup> au championnat de France poussins-benjamins), M'roclimbing 9<sup>ème</sup> et la Dégaine 11<sup>ème</sup>.

Et cette année nous avons deux champions de France, Roxane Heili dans la catégorie Handi-escalade et Adrien Bremond Poteau, catégorie poussin. Adrien est présent à l'AG et il se voit remettre par Corinne un petit cadeau sous les applaudissements de l'assemblée.

Corinne parle ensuite des nouvelles « pistes aux étoiles », avec les SAE de :

- Charbonnière (rénovation)
- Corbas (rénovation)
- Letra (rénovation)
- St Pierre de Chandieu (nouveau fronton de bloc)
- Bellecombe (rénovation)
- Pierre Bénite (nouveau fronton de blocs)
- Anse (Nouvelle SAE bloc – difficulté – vitesse)
- Gratte ciel nord (nouvelle SAE de difficulté)
- Vertige (rehausse du mur de difficulté)

Merci à Raphaël Kervella pour tous ses conseils avisés

Par contre, le temps est plutôt gris pour les SNE. Philippe et Lucas font un point sur les falaises du Rhône et de la Métropole

## Curis au Mt d'Or

Suite au courrier de la FFME à la mairie de Curis au Mt d'Or, dénonçant la convention de la falaise de Curis, la mairie ne veut pas prendre la garde du site, et donc la responsabilité en cas d'accident. Corinne et Philippe ont rencontré le 1<sup>er</sup> adjoint qui dit que si aucune solution n'est trouvée, la mairie interdira la pratique de l'escalade. Le comité a proposé de faire prendre en charge la garde du site par la Métropole de Lyon. La mairie doit prendre contact avec la métropole pour trouver une solution. Actuellement, à notre connaissance, la mairie n'a toujours pas fait de démarche auprès de la métropole. Philippe pense que la commune attend les nouvelles élections municipales.

## Saint Genis les Ollières

Un passionné indépendant a aménagé le site de bloc de St Genis les Ollières avec des plateformes en bois. Une fréquentation en hausse et des nouveaux blocs tracés, qui sortent dans le jardin du propriétaire, ont amené celui-ci à se plaindre en mairie. Il s'inquiète également de sa responsabilité en cas d'accident. Le propriétaire déplore le fait qu'aucune autorisation ne lui ait été demandée.

Lucas et Philippe se sont rendus à une réunion organisée par l'adjoint aux sports de la mairie de St Genis les Ollières. Le propriétaire et un agent de la Métropole de Lyon chargé des conflits d'usage et des aménagements des sentiers étaient également présents. Après discussion, le propriétaire ne veut pas être responsable en cas d'accident et n'autorise pas l'accès à son terrain. Le site de bloc est donc interdit à l'escalade. La solution reste la prise en charge de la garde du site par la Métropole de Lyon, solution qui risque de demander du temps. Le propriétaire n'est pas contre la pratique de l'escalade si la Métropole de Lyon signe une convention qui le désengage de sa responsabilité. Affaire à suivre.

## Riverie

Suite à la chute d'un gros bloc, le site a été fermé à la pratique de l'escalade. Les salariés du comité ont purgé le site qui est maintenant ré-ouvert. Une étude géologique a été demandée. La société Géolite, chargée de l'étude, préconise des travaux de consolidation. La mairie de Riverie désire garder ce site et est prête à financer des aménagements.

Pierre You dit que la fédération suit avec attention un accident sur la falaise de Rocherolle. En effet, le jugement rendu pour l'accident de Vingrau pourrait faire jurisprudence sur cette nouvelle affaire. Pierre dit que l'assurance de la fédération demande déjà des augmentations de cotisation. Pierre dit que pour l'instant la fédération résiste et arrive à négocier. La FFME envisage de dénoncer les conventions car pour l'instant les accidents ne concernent que des adultes, mais s'il s'agit d'un mineur, le montant des indemnisations peut s'élever jusqu'à 5 millions d'euros, ce qui serait catastrophique pour notre fédération. Pierre ajoute que le nombre de procès en pénal ne cesse d'augmenter, chose qui était pratiquement inexistante il y a seulement 15 ans. Il dit également que la fédération travaille au plus près du ministre des sports pour faire changer la loi.

Corinne reprend la parole et présente les projets pour 2020 avec :

- L'embauche d'un ouvrier en septembre,
- Le test de la mise en place du R.O.C (Réseau d'Ouverture de Clubs),
- Le développement des activités montagne (mutualisation des clubs),
- L'achat d'un minibus financé en partie par la Métropole de Lyon

Pour terminer, elle rappelle que le bureau et le comité directeur seront à renouveler lors de la prochaine AG. Pour constituer la nouvelle troupe du comité, Corinne lance un appel aux funambules, magiciens, équilibristes, jongleurs, mais, attention, clowns s'abstenir !

Corinne laisse la parole à Blandine, Présidente de la commission escalade :

## Commission Escalade

Blandine rappelle que les différents membres de cette commission ont pour tâches :

- La formation et l'arbitrage,
- La gestion de l'équipe départementale d'escalade,
- L'organisation des compétitions départementales (contests, coupes du Rhône et de la Métropole de Lyon et championnats du Rhône et de la Métropole de Lyon),
- Les rassemblements falaise,
- Les stages multi-activités,
- Le Topo et l'entretien des falaises.

## Arbitrage

Anne-Linda prend la parole et dit que l'arbitrage demande beaucoup de bénévoles. Les parents sont les principaux candidats, accompagnés de quelques passionnés.

Comme les enfants grandissent, le renouvellement est continu et des formations sont nécessaires chaque année. Une formation de juge de difficulté et une formation de juge de bloc par an sont le minimum pour assurer la relève. Anne-Linda dit que la magnésie est un véritable problème et que certains juges ne veulent plus arbitrer les compétitions à cause de la poussière.

Les juges apprécient les tablettes pour la saisie des résultats. La rapidité des résultats est appréciable.

Le 15 février une formation de juge de bloc est organisée par le comité. Une réflexion est en cours pour des sessions de recyclage.

Olivier Versini estime que le coût de la formation avec la licence est élevé pour une personne bénévole, qui souvent ne pratique pas l'escalade et cela représente des sommes importantes pour les clubs qui financent la licence et la formation.

Claude Chemelle précise que le coût de la formation est de 10€ ce qui est inférieur le coût réel.

Pour Pierre You, la licence est obligatoire pour juger. La responsabilité en cas d'accident est toujours recherchée. La licence découverte peut être une solution.

Un débat s'engage sur le coût élevé des licences pour les juges non pratiquants. Les licences administratives ne sont pas assez attractives et peu de personnes les prennent. Une vraie différence de tarif permettrait d'avoir plus de juges et augmenterait le nombre de licenciés.

Pierre You dit que la licence administrative est récente et les choses peuvent évoluer. Des licences sectorisées avec différents tarifs sont demandées par l'assemblée.

## Compétitions

Blandine explique que cette année le comité a organisé 4 championnats départementaux et de la Métropole.

- Un de bloc à MROC et Hold'Up
- Un de difficulté à Jonage
- Un de vitesse à Jonage
- Un championnat poussin/benjamin combiné à L'Arbresle

Un circuit Coupe du Rhône avec des étapes à Champagne, Jonage et à Anse.

Un circuit de contests, avec des compétitions à Chassieu, au gymnase de la Quarantaine et à Villeurbanne. Une rencontre était prévue à Yzeron mais elle a dû être annulée pour cause de mauvaise météo.

## Equipe départementale

L'équipe départementale d'escalade est constituée de jeunes grimpeurs du département et de la métropole de Lyon, sélectionnés à l'issue des championnats départementaux pour les poussins, benjamins, et des régionaux pour les minimes, cadets, juniors.

Elle est renouvelée chaque année et compte une cinquantaine de grimpeurs de poussins à juniors.



Cette année, les jeunes ont pu participer à :

- 3 stages pour les poussins et benjamins : un week-end entraînement (préparation au régionaux) dans les salles lyonnaises et deux week-end en falaise.
- 3 stages pour les minimes, cadets et juniors : Briançon, Tarn et Annot et un week-end à La Balme.

Le comité subventionne à hauteur de 5 000€ par an cette équipe dont les membres se doivent de donner des journées bénévoles pour aider sur les actions du comité (compétitions, rassemblements).

## Gones en falaise

Le comité organise une journée découverte de la falaise pour les plus jeunes (8 à 13 ans)

Cette année, c'est la falaise de St Symphorien sur Coise qui a été choisie. Plusieurs ateliers ont été proposés : grimpe en tête, atelier rappel et atelier sécurité assurage.

20 jeunes de différents clubs étaient réunis sur cette belle journée de printemps.

## Yzeron Tour

Une petite nouveauté cette année avec la mise en place d'un contest sur des blocs choisis et ouverts pour l'occasion par les bénévoles du Comité.

Une soixantaine de participants a pu s'essayer sur les blocs naturels de ce beau site. Comme chaque année, un circuit encadré était proposé aux plus jeunes.



## Stages multi-activités

Les Stages sont organisés par le CT 69 au mois de juillet pour les ados (13-17 ans) avec une dominante plein air (escalade, canyon, via ferrata ... ). Les places sont limitées à 10 participants maximum, avec un encadrement professionnel et bénévole.

Cet été, les jeunes ont découvert Le Mercantour et la Haute Savoie autour d'Annecy.

## Commission Alpinisme

Nicolas présente le bilan de la saison 2018-2019 de l'équipe Jeunes Alpi.

L'objectif de cette équipe est que les jeunes apprennent les bases de la sécurité en montagne (Avalanche, Artif et terrain d'aventure) et passent l'initiateur montagnisme.

Le groupe est composé de 7 jeunes de 16 à 22 ans issus de 5 clubs



Cette année encore, l'effectif de l'équipe est faible et le certificat médical devant porter la mention alpinisme en est peut-être la cause. De plus, la montagne est considérée comme dangereuse et fait peur aux parents. La plupart des jeunes inscrits dans l'équipe ont des parents qui pratiquent l'alpinisme. Le coût élevé peut aussi être la cause du faible effectif, un guide coûtant 350€ la journée.

Pierre You dit que cette équipe est une très belle initiative et peut susciter des vocations. Il précise que le certificat alpinisme est obligatoire et doit être renouvelé tous les ans pour les personnes qui pratiquent la montagne.

## Bilan de la saison de l'équipe jeunes alpinisme

La saison a été ponctuée de sorties :

- Une journée course d'arête avec 5 jeunes,
- Une journée artif à Cerdon avec 7 jeunes,
- Un week-end cascade de glace avec un guide en Oisans avec 5 jeunes,
- Trois journées ski de randonnée avec 4 jeunes,
- Un week-end sécurité glacier avec un guide et 7 jeunes.

Il reste difficile de recruter de nouveaux jeunes et Nicolas demande aux clubs de faire la promotion de cette équipe.

Le programme de cette saison prévoit :

- Une Courses d'arête (déjà réalisée)
- Une journée Artif + TA (déjà réalisée)
- Un week-end cascade de Glace (GHM) le 8 et 9 février à Bonneval/Arc
- Du ski randonnée dans les Aravis
- La vallée blanche avec une nuit en refuge à Chamonix
- Un week-end Formation alpinisme dans le cadre de la Grave Y Cime
- Un week-end alpinisme

## Vote du rapport Moral

*Le rapport moral est approuvé à l'unanimité*

## Comptes de l'exercice clos au 31/12/2019

Claude dit que les comptes sont sains et que l'exercice se termine avec un solde positif de 65,29 euros

### BILAN FINANCIER au 31 décembre 2019

ACTIF			PASSIF		
	N	N-1		N	N-1
Stocks (Topos)	5,556.68 €	6,784.48 €	Fond de réserve cumulé	75,667.24 €	69,591.12 €
Minibus Acompte	545.76 €				
Produits à recevoir	11,511.50 €	1,020.00 €	Résultat de l'exercice	<b>65.29 €</b>	<b>6,076.12 €</b>
Disponibilités	72,131.16 €	73,223.48 €	Charges à payer	14,012.57 €	5,360.72 €
<b>TOTAL</b>	<b>89,745.10 €</b>	<b>81,027.96 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>89,745.10 €</b>	<b>81,027.96 €</b>

La Mulatière, le 2 Février 2020

# Compte de résultat au 31 Décembre 2019 Rhône et Métropole

Exercice du 1er Janvier 2019 au 31 décembre 2019

Charges	Montant 2019	Montant 2018
Variation des stocks	1 227,80 €	1 893,52 €
Achats Etudes et Prest. Services		
Electricité Gaz	647,85 €	623,37 €
Matériel de bureau		
Fournitures d'entretien et de petit équ	6 617,98 €	11 952,93 €
Fournitures administratives	401,30 €	2 365,36 €
<b>Achats</b>	<b>8 894,93 €</b>	<b>16 635,18 €</b>
Hébergement/nourriture Bureau/Com Dir /Com IAG	2 878,60 €	2 817,95 €
Loyers locaux	4 821,16 €	4 143,92 €
Location matériel de transport	1 085,46 €	1 931,00 €
Location nacelles	1 715,52 €	1 384,89 €
Location divers (SAE)		
Entretiens et réparations		
Assurances	964,77 €	1 530,79 €
Droits fédéraux		
Documentations		
<b>Charges externes</b>	<b>11 465,51 €</b>	<b>11 808,55 €</b>
Encadrement (BE GHM)	7 714,33 €	1 830,00 €
Rémunérations - honoraires	1 380,00 €	1 392,00 €
Publicité/communication/médailles	4 667,96 €	1 178,48 €
Frais de déplacements	26 989,39 €	26 532,75 €
Frais de Poste +Télécom	1 975,69 €	1 981,76 €
Services bancaires et assimilés	610,48 €	551,53 €
Autres		
<b>Autres charges externes</b>	<b>43 337,85 €</b>	<b>33 466,52 €</b>
Formation continue	1 611,00 €	2 547,10 €
Salaire du personnel mis à dispositio	87 237,98 €	68 289,57 €
Indemnités sur manifestation	3 197,00 €	2 991,00 €
Stagiaires	1 041,20 €	
URSSAF	39 376,00 €	41 067,00 €
Retraites - Apicil-IONIS	9 183,08 €	9 048,09 €
Impôts Revenu PAS	1 175,00 €	
Complémentaire santé	153,38 €	
Médecine du travail	501,00 €	610,08 €
Autres charges de personnel		
<b>Charges de personnel</b>	<b>143 475,62 €</b>	<b>124 552,84 €</b>
Licences		
Charges		
<b>Charges diverses</b>		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>207 173,91 €</b>	<b>186 463,09 €</b>
Intérêts bancaires payés		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Pénalités diverses		
Autres charges exceptionnelles	4 442,79 €	756,72 €
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>4 442,79 €</b>	<b>756,72 €</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>211 616,70 €</b>	<b>187 219,81 €</b>
<b>Résultat Net de l'Exercice</b>	<b>65,29 €</b>	<b>6 076,12 €</b>

Produits	Montant 2019	Montant 2018
BE Encadrement	39 489,00 €	32 178,80 €
BE Ouverture	41 591,10 €	41 923,84 €
BE Speaker	3 656,00 €	1 983,10 €
Inscription Formation	13 817,30 €	12 238,81 €
Inscription Compétition	13 851,80 €	13 565,85 €
Inscription Equipes Dep.	17 866,05 €	15 280,00 €
Topos	8 479,50 €	11 132,31 €
Location Comité	200,00 €	
SNE	1 660,00 €	1 660,00 €
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>140 610,55 €</b>	<b>129 960,71 €</b>
Sub. ANS (ex CNDS)	3 500,00 €	4 500,00 €
Sub. Emploi CNDS		
Emploi Avenir		
Sub. Conseil Départ. Rhône	10 360,00 €	10 360,00 €
Sub. Métropole de Lyon	10 250,00 €	4 000,00 €
FFME PST	2 000,00 €	4 000,00 €
FFME AURA	2 668,67 €	2 275,49 €
Reversement licences FFME	33 298,25 €	30 688,00 €
FFME Aura Equipe Dep	200,00 €	1 000,00 €
FFME SNE		768,00 €
DONS	265,44 €	582,31 €
Autres prod. gestion courante		
<b>Subventions et reversements</b>	<b>62 540,36 €</b>	<b>58 173,80 €</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>203 150,91 €</b>	<b>188 134,51 €</b>
Intérêts bancaires reçus	367,29 €	269,67 €
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>367,29 €</b>	<b>269,67 €</b>
Transfert de Charges d'Exploit.	7 375,79 €	
Produits exceptionnels	788,00 €	4 891,75 €
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>8 163,79 €</b>	<b>4 891,75 €</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>211 681,99 €</b>	<b>193 295,93 €</b>
Total I + Total II		

La Mulatière, le 2/02/2020

La Présidente  
Corinne SOUDAN

Le Trésorier  
Claude GABAY

**Budget Rhône et Métropole de Lyon**  
Exercice du 1er Janvier 2020 au 31 décembre 2020

Charges	Budget	Résultat
	Montant 2020	Montant 2019
Variation des stocks	1 370 €	1 227,80 €
Amortissement Mini-Bus	5 250 €	
Achats Etudes et Prest. Services		
Electricité Gaz	700 €	647,85 €
Matériel de bureau		- €
Fournitures d'entretien et de petit équ	8 000 €	6 617,98 €
Fournitures administratives	1 000 €	401,30 €
<b>Achats</b>	<b>16 320 €</b>	<b>8 894,93 €</b>
Hébergement/nourriture	3 000 €	2 878,60 €
Inscriptions compétitions		
Loyers locaux	5 000 €	4 821,16 €
Location matériel de transport		1 085,46 €
Location nacelles	2 000 €	1 715,52 €
Location divers (SAE)		
Entretiens et réparations		
Assurances	3 100 €	984,77 €
Droits fédéraux		
Documentations		
<b>Charges externes</b>	<b>13 100 €</b>	<b>11 465,51 €</b>
DE-BE-GHM	1 300 €	7 714,33 €
Rémunérations - honoraires	1 600 €	1 380,00 €
Publicité/communication/médailles	1 000 €	4 667,96 €
Frais de déplacements	23 000 €	28 989,39 €
Frais de restauration / hébergement		
Frais postaux		
Frais de télécommunications	2 200 €	1 975,69 €
Services bancaires et assimilés	600 €	610,48 €
Cotisations		
Autres		
<b>Autres charges externes</b>	<b>29 700 €</b>	<b>43 337,85 €</b>
Formation continue	1 800 €	1 611,00 €
Salaire du personnel mis à dispositio	93 400 €	87 237,98 €
Indemnités sur manifestation	3 500 €	3 197,00 €
Stagiaires	500 €	1 041,20 €
URSSAF	42 000 €	39 378,00 €
Retraites - Apicil-IONIS	11 000 €	9 183,08 €
Impôts PAS	2 000 €	1 175,00 €
Complémentaire santé	1 400 €	153,36 €
Médecine du travail	500 €	501,00 €
Autres charges de personnel		
<b>Charges de personnel</b>	<b>156 100 €</b>	<b>143 475,62 €</b>
Licences		
Frais organisations sportives		
<b>Charges diverses</b>	<b>- €</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>215 220 €</b>	<b>207 173,91 €</b>
Intérêts bancaires payés		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Pénalités diverses		
Autres charges exceptionnelles	1 000 €	4 442,79 €
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 000 €</b>	<b>4 442,79 €</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>216 220 €</b>	<b>211 616,70 €</b>
<b>Résultat Net de l'Exercice</b>	<b>- €</b>	<b>65,29 €</b>

Produits	Budget	Résultat
	Montant 2020	Montant 2019
BE Encadrement	43 500 €	39 489,00 €
BE Ouverture	44 000 €	41 591,10 €
BE Speaker	- €	3 656,00 €
Inscription Formation	16 500 €	13 817,30 €
Inscription Compétition	15 000 €	13 851,80 €
Inscription Equipes Dep.	17 750 €	17 868,05 €
Topos	9 100 €	8 479,50 €
Location salle comité	200 €	200,00 €
SNE	1 660 €	1 660,00 €
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>147 710 €</b>	<b>140 610,55 €</b>
Sub ANS (ex CNDS)	5 000 €	3 500,00 €
		- €
Sub. Conseil Départ. Rhone	10 360 €	10 360,00 €
Sub. Métropole de Lyon	10 250 €	10 250,00 €
FFME PST	1 500 €	2 000,00 €
FFME AURA Formation	3 000 €	2 668,67 €
Reversement licences FFME	34 500 €	33 298,25 €
FFME AURA Equipe Dep	500 €	200,00 €
DONS	500 €	265,44 €
<b>Subventions et reversements</b>	<b>65 610 €</b>	<b>62 540,36 €</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>213 320 €</b>	<b>203 150,91 €</b>
Intérêts bancaires reçus	400 €	367,29 €
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>400 €</b>	<b>367,29 €</b>
Subvention MiniBus	2 500 €	
Transferts de Charges d'exploit.		7 375,79 €
Produits exceptionnels		788,00 €
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2 500 €</b>	<b>8 163,79 €</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>216 220 €</b>	<b>211 681,99 €</b>

Total I + Total II

Compte de résultat au 31 Décembre 2019 comité territorial  
Métropole de Lyon  
Exercice du 1er Janvier 2019 au 31 décembre 2019

Charges	Montant 2019	Montant 2018
Variation des stocks	859,46 €	1 185,46 €
Achats Etudes et Prest. Services	- €	- €
Electricité Gaz	453,50 €	436,36 €
Matériel de bureau	- €	- €
Fournitures d'entretien et de petit équ	4 632,59 €	8 367,05 €
Fournitures administratives	280,91 €	1 655,75 €
	- €	- €
<b>Achats</b>	<b>6 226,45 €</b>	<b>11 644,63 €</b>
Hébergement/nourriture Bureau/Com Dir /Com JAG	2 015,02 €	1 972,57 €
	- €	- €
Loyers locaux	3 374,81 €	2 900,74 €
Location matériel de transport	759,82 €	1 351,70 €
Location nacelles	1 200,86 €	969,42 €
Location divers (SAE)	- €	- €
Entretiens et réparations	- €	- €
Assurances	675,34 €	1 071,55 €
Droits fédéraux	- €	- €
Documentations	- €	- €
<b>Charges externes</b>	<b>8 025,86 €</b>	<b>8 265,99 €</b>
Encadrement (BE GHM)	5 400,03 €	1 281,00 €
Rémunérations - honoraires	966,00 €	974,40 €
Publicité/communication/médailles	3 267,57 €	824,94 €
Frais de déplacements	18 892,57 €	18 572,93 €
Frais de Poste +Télécom	1 382,98 €	1 387,23 €
Services bancaires et assimilés	427,34 €	386,07 €
Autres	- €	- €
<b>Autres charges externes</b>	<b>30 336,50 €</b>	<b>23 426,56 €</b>
Formation continue	1 127,70 €	1 782,97 €
Salaires du personnel mis à dispositio	61 066,59 €	47 802,70 €
Indemnités sur manifestation	2 237,90 €	2 093,70 €
Stagiaires	728,84 €	- €
URSSAF	27 563,20 €	28 746,90 €
Retraites - Aploc-IONIS	6 428,16 €	6 333,66 €
Impôts Revenu PAS	822,50 €	- €
Complémentaire santé	107,35 €	- €
Médecine du travail	350,70 €	427,06 €
Autres charges de personnel	- €	- €
<b>Charges de personnel</b>	<b>100 432,93 €</b>	<b>87 186,89 €</b>
Licences		
Charges		
<b>Charges diverses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>145 021,74 €</b>	<b>130 524,16 €</b>
Intérêts bancaires payés		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Pénalités diverses		
Autres charges exceptionnelles	3 109,95 €	529,70 €
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>3 109,95 €</b>	<b>529,70 €</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>148 131,69 €</b>	<b>131 053,87 €</b>
<b>Résultat Net de l'Exercice</b>	<b>- 4 131,30 €</b>	<b>- 1 798,72 €</b>

Produits	Montant 2019	Montant 2018
BE Encadrement	27 642,30 €	22 523,76 €
BE Ouverture	29 113,77 €	29 346,69 €
BE Speaker	2 559,20 €	1 388,17 €
Inscription Formation	9 672,11 €	8 567,17 €
Inscription Compétition	9 696,12 €	9 496,10 €
Inscription Equipes Dep.	12 506,24 €	10 696,00 €
	- €	- €
Topos	5 935,65 €	7 792,62 €
Location Comité	140,00 €	- €
SNE	1 162,00 €	1 162,00 €
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>98 427,39 €</b>	<b>90 972,50 €</b>
Sub. ANS (ex CNDS)	2 450,00 €	3 150,00 €
Sub. Emploi CNDS	- €	- €
Emploi Avenir	- €	- €
Sub. Conseil Départ. Rhône	- €	- €
Sub. Métropole de Lyon	10 250,00 €	4 000,00 €
FFME PST	1 400,00 €	2 800,00 €
FFME AURA	1 866,67 €	1 592,84 €
Reversement licences FFME	23 308,78 €	21 481,60 €
FFME Aura Equipe Dep	140,00 €	700,00 €
FFME SNE	- €	537,60 €
DONS	185,81 €	407,62 €
Autres prod. gestion courante	- €	- €
<b>Subventions et reversements</b>	<b>39 601,25 €</b>	<b>34 669,66 €</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>138 028,64 €</b>	<b>125 642,16 €</b>
Intérêts bancaires reçus	257,10 €	188,77 €
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>257,10 €</b>	<b>188,77 €</b>
Transfert de Charges d'Exploit.	5 163,05 €	- €
Produits exceptionnels	551,60 €	3 424,23 €
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>5 714,65 €</b>	<b>3 424,23 €</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>144 000,39 €</b>	<b>129 255,15 €</b>
Total I + Total II		

## Budget Comité territorial Métropole de Lyon

Charges	Budget	Résultat
	Montant 2020	Montant 2019
Variation des stocks	900 €	859,46 €
Amortissement Mini-Bus	3 700 €	-
Achats Etudes et Prest. Services	- €	-
Electricité Gaz	500 €	453,50 €
Matériel de bureau	- €	- €
Fournitures d'entretien et de petit équ	5 600 €	4 632,59 €
Fournitures administratives	700 €	280,91 €
<b>Achats</b>	<b>11 400 €</b>	<b>6 226,45 €</b>
Hébergement/nourriture	2 100 €	2 015,02 €
Inscriptions compétitions	- €	- €
Loyers locaux	3 500 €	3 374,81 €
Location matériel de transport	- €	759,82 €
Location nacelles	1 400 €	1 200,86 €
Location divers (SAE)	- €	- €
Entretiens et réparations	- €	- €
Assurances	1 900 €	675,34 €
Droits fédéraux	- €	- €
Documentations	- €	- €
<b>Charges externes</b>	<b>8 900 €</b>	<b>8 025,86 €</b>
DE-BE-GHM	910 €	5 400,03 €
Rémunérations - honoraires	1 120 €	966,00 €
Publicité/communication/médailles	700 €	3 267,57 €
Frais de déplacements	16 100 €	18 892,57 €
Frais de restauration / hébergement	- €	- €
Frais postaux	- €	- €
Frais de télécommunications	1 540 €	1 382,98 €
Services bancaires et assimilés	400 €	427,34 €
Cotisations	- €	- €
Autres	- €	- €
<b>Autres charges externes</b>	<b>20 790 €</b>	<b>30 336,50 €</b>
Formation continue	1 200 €	1 127,70 €
Salaire du personnel mis à dispositio	65 000 €	61 066,59 €
Indemnités sur manifestation	2 400 €	2 237,90 €
Stagiaires	500 €	728,84 €
URSSAF	29 000 €	27 563,20 €
Retraites - Apicil-IONIS	7 700 €	6 428,16 €
Impôts PAS	1 400 €	822,50 €
Complémentaire santé	980 €	107,35 €
Médecine du travail	400 €	350,70 €
Autres charges de personnel	- €	- €
<b>Charges de personnel</b>	<b>108 580 €</b>	<b>100 432,93 €</b>
Licences		
Frais organisations sportives		
<b>Charges diverses</b>	<b>- €</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>149 670 €</b>	<b>145 021,74 €</b>
Intérêts bancaires payés		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Pénalités diverses		
Autres charges exceptionnelles	700 €	3 109,95 €
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>700 €</b>	<b>3 109,95 €</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>150 370 €</b>	<b>148 131,69 €</b>
<b>Résultat Net de l'Exercice</b>	<b>- €</b>	<b>4 131,30 €</b>

Produits	Budget	Résultat
	Montant 2020	Montant 2019
BE Encadrement	31 500 €	27 642,30 €
BE Ouverture	31 000 €	29 113,77 €
BE Speaker	- €	2 559,20 €
Inscription Formation	12 000 €	9 672,11 €
Inscription Compétition	10 500 €	9 696,12 €
Inscription Equipes Dep.	13 000 €	12 506,24 €
Topos	6 500 €	5 935,65 €
Location salle comité	150 €	140,00 €
SNE	1 200 €	1 162,00 €
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>105 850 €</b>	<b>98 427,39 €</b>
Sub ANS (ex CNDS)	3 500 €	2 450,00 €
Sub. Conseil Départ. Rhone	- €	- €
Sub. Métropole de Lyon	10 250,00 €	10 250,00 €
FFME PST	1 050 €	1 400,00 €
FFME AURA Formation	2 100 €	1 866,67 €
Reversement licences FFME	24 150 €	23 308,78 €
FFME AURA Equipe Dep	350 €	140,00 €
DONS	350 €	185,81 €
<b>Subventions et reversements</b>	<b>41 750 €</b>	<b>39 601,25 €</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>147 600 €</b>	<b>138 028,64 €</b>
Intérêts bancaires reçus	270 €	257,10 €
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>270 €</b>	<b>257,10 €</b>
Subvention MiniBus	2 500 €	
Transferts de Charges d'exploit.		5 163,05 €
Produits exceptionnels		551,60 €
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2 500 €</b>	<b>5 714,65 €</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>150 370 €</b>	<b>144 000,39 €</b>
Total I + Total II		

Compte de résultat au 31 Décembre 2019  
Comité territorial du Rhône

Charges	Montant 2019	Montant 2018
Variation des stocks	368,34 €	508,06 €
Achats Etudes et Prest. Services	-	- €
Electricité Gaz	194,36 €	187,01 €
Matériel de bureau	-	- €
Fournitures d'entretien et de petit équ	1 985,39 €	3 585,88 €
Fournitures administratives	120,39 €	709,61 €
-	- €	- €
<b>Achats</b>	<b>2 668,48 €</b>	<b>4 990,55 €</b>
Hébergement/nourriture	863,58 €	845,39 €
Bureau/Com Dir /Com /AG	-	- €
-	- €	- €
Loyers locaux	1 446,35 €	1 243,18 €
Location matériel de transport	325,64 €	579,30 €
Location nacelles	514,66 €	415,47 €
Location divers (SAE)	-	- €
Entretiens et réparations	-	- €
Assurances	289,43 €	459,24 €
Droits fédéraux	-	- €
Documentations	-	- €
<b>Charges externes</b>	<b>3 439,65 €</b>	<b>3 542,57 €</b>
Encadrement (BE GHM)	2 314,30 €	549,00 €
Rémunérations - honoraires	414,00 €	417,60 €
Publicité/communication/médailles	1 400,39 €	353,54 €
Frais de déplacements	8 096,82 €	7 959,83 €
Frais de Poste + Télécom	592,71 €	594,53 €
Services bancaires et assimilés	183,14 €	165,46 €
Autres	-	- €
<b>Autres charges externes</b>	<b>13 001,38 €</b>	<b>10 039,96 €</b>
Formation continue	483,30 €	764,13 €
Salaires du personnel mis à dispositio	26 171,39 €	20 486,87 €
Indemnités sur manifestation	959,10 €	897,30 €
Stagiaires	312,36 €	- €
URSSAF	11 812,80 €	12 320,10 €
Retraites - Apicil-IONIS	2 754,92 €	2 714,43 €
Impôts Revenu PAS	352,50 €	- €
Complémentaire santé	46,01 €	- €
Médecine du travail	150,30 €	183,02 €
Autres charges de personnel	-	- €
<b>Charges de personnel</b>	<b>43 042,69 €</b>	<b>37 385,85 €</b>
Licences	-	-
Charges	-	-
<b>Charges diverses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>62 152,17 €</b>	<b>55 938,93 €</b>
Intérêts bancaires payés	-	-
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	-	-
Pénalités diverses	-	-
Autres charges exceptionnelles	1 332,84 €	227,02 €
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 332,84 €</b>	<b>227,02 €</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>63 485,01 €</b>	<b>56 165,94 €</b>
<b>Résultat Net de l'Exercice</b>	<b>4 196,59 €</b>	<b>7 874,84 €</b>

Produits	Montant 2019	Montant 2018
BE Encadrement	11 846,70 €	9 653,04 €
BE Ouverture	12 477,33 €	12 577,15 €
BE Speaker	1 096,80 €	594,93 €
Inscription Formation	4 145,19 €	3 671,64 €
Inscription Compétition	4 155,48 €	4 069,76 €
Inscription Equiples Dep.	5 359,82 €	4 584,00 €
-	- €	- €
Topos	2 543,85 €	3 339,69 €
Location Comité	60,00 €	-
SNE	498,00 €	498,00 €
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>42 183,17 €</b>	<b>38 988,21 €</b>
Sub. ANS (ex CNDS)	1 050,00 €	1 350,00 €
Sub. Emploi CNDS	-	-
Emploi Avenir	-	-
Sub. Conseil Départ. Rhône	10 360,00 €	10 360,00 €
Sub. Métropole de Lyon	-	- €
FFME PST	600,00 €	1 200,00 €
FFME AURA	800,00 €	682,65 €
Reversement licences FFME	9 989,48 €	9 206,40 €
FFME Aura Equipe Dep	60,00 €	300,00 €
FFME SNE	-	230,40 €
DONS	79,63 €	174,69 €
Autres prod. gestion courante	-	-
<b>Subventions et reversements</b>	<b>22 939,11 €</b>	<b>23 504,14 €</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>65 122,27 €</b>	<b>62 492,35 €</b>
Intérêts bancaires reçus	110,19 €	80,90 €
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>110,19 €</b>	<b>80,90 €</b>
Transfert de Charges d'Exploit.	2 212,74 €	- €
Produits exceptionnels	236,40 €	1 467,53 €
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2 449,14 €</b>	<b>1 467,53 €</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>67 681,60 €</b>	<b>64 040,78 €</b>
Total I + Total II	-	-



# Part territoriale dans la licence FFME

Historique de l'évolution de la part territorial

Saison sportive	Cotisation
2019-2020	5.75€
2018-2019	5.75€
2017-2018	3.25€
2016-2017	3.15€
2015-2016	3.05€
2014-2015	3.05€
2013-2014	3€

## Proposition : augmentation de 0,25 €

La part licence régionale devrait augmenter de 0,50€.

Pierre You annonce qu'il ne devrait pas y avoir d'augmentation au niveau national.

Le compte de résultat, le budget et la part licence sont soumis au vote.

## Vote du rapport financier

*Le compte de résultat est approuvé à l'unanimité*

*Le budget est approuvé à l'unanimité*

*La part licence à 6€ est approuvée à l'unanimité*

## Représentants AG nationale de la FFME les 4 et 5 avril à Bordeaux, et à l'AG électorale de Paris en décembre

Eric Malun, le représentant de l'établissement affilié « Espace Escalade » n'étant pas présent, l'assemblée décide de l'inscrire afin qu'il puisse participer aux AG de Bordeaux et de Paris s'il le désire.

Pour représenter les clubs, Corinne Soudan, Dominique Gilgenkrantz et Michel Husson sont volontaires. Anne Linda, Philippe Berger et Claude Gabay veulent bien être les suppléants.

*Les représentants et les suppléants sont élus à l'unanimité*

Les représentants seront donc :

Corinne Soudan  
Dominique Gilgenkrantz  
Michel Husson

Les suppléants seront :

Anne Linda  
Philippe Berger  
Claude Gabay

# Questions diverses

## Groupement d'employeurs

Alexia, en stage à la ligue, et qui a pour mission de mettre en place un groupement d'employeurs à la ligue AURA fait une présentation de son travail.

Elle explique que le groupement d'employeurs est une association loi 1901 à but non lucratif et indépendante. Le groupement d'employeurs (GE) est géré par ses membres pour répondre à des besoins de compétence ponctuels, via le partage de salariés.

Son objectif est de répondre aux problématiques de l'emploi dans les clubs et les comités.

Le GE favorise une politique durable de l'emploi sur le territoire, apporte un service de gestion du personnel et favorise le développement de projets communs.

Alexia précise que les membres adhérents sont acteurs du GE mais restent indépendants et maîtres de leur projet associatif. Ils règlent leurs cotisations (le tarif n'est pas encore défini).  
Le groupement d'employeurs devrait être opérationnel en septembre 2020.

Serge Vauvert demande qui gère les entretiens individuels ? Alexia répond que c'est le GE qui gèrera les entretiens ainsi que les congés et absences du salarié. Un salarié à temps plein dans un club peut faire partie du GE.

L'objectif est d'avoir une dizaine de clubs adhérents et d'avoir 4 à 5 salariés dans un premier temps.

Claude Chemelle intervient pour dire que le GE est une initiative de la ligue et que ce projet figurait dans son programme lors des dernières élections.

Il explique que dans le Rhône et la Métropole, il y a 10 clubs de plus de 200 licenciés et que ce GE peut permettre la professionnalisation en allégeant la charge administrative des clubs.

Alexia communiquera auprès des clubs, et ceux qui sont intéressés devront se faire connaître.

Stéphane Massin fait remarquer que le GE peut faire concurrence au CT69 et peut remettre en cause sa stratégie d'embauche.

## R.O.C (Réseau d'Ouverture des Clubs)

Lucas, à l'initiative de ce projet, fait une présentation du réseau qui, pour l'instant, est expérimental.

Le R.O.C répond aux besoins des licenciés qui souhaitent diversifier leurs lieux de pratique.

Les clubs qui adhèrent aux R.O.C proposent un créneau ouvert aux autres clubs adhérents. Le club qui accueille peut limiter le nombre de grimpeurs dans le créneau proposé. Les grimpeurs intéressés achètent auprès de leur club un ticket de couleur en fonction du passeport (4 euros) et le donne le jour de la séance au club qui accueille et qui facture ensuite au club émetteur. Afin d'éviter des passages de tickets entre grimpeurs, le club qui accueille doit vérifier avec la licence l'autonomie des grimpeurs.

Cette expérimentation permettra de faire un premier retour sur le fonctionnement du R.O.C, mais aussi de sonder l'appétit des licenciés pour celui-ci. Et si cet essai est concluant, il sera étendu en septembre à tout le territoire.

## CQP (Certificat de Qualification Professionnel)

Stéphane Massin présente le CQP

Le CQP est le premier diplôme qui permet d'encadrer en SAE contre rémunération. Le nombre d'heures d'encadrement est limité à 360 h par an (soit 10h par semaine).

La ligue AURA organise une formation début septembre. Le coût de la formation est de 2500 € et sa durée est de 5 semaines. Le passeport bleu est demandé pour accéder à cette formation. Ce diplôme peut permettre un complément de salaire pour le diplômé et aider les clubs sur l'encadrement.

Emmanuelle Thomas demande si un CQP peut encadrer plus de 360 h si il est accompagné d'un DE escalade. Stéphane ne sait pas et Pierre You dit qu'il se renseigne.

## Violences sexuelles dans le sport

Olivier Versini évoque le problème des violences sexuelles dans le sport et demande si on doit demander un extrait du casier judiciaire aux encadrants bénévoles.

Pierre You dit que rien n'oblige les bénévoles à donner un extrait de leur casier judiciaire, par contre les dirigeants doivent être vigilants et signaler au procureur tout agissement douteux.

Pierre dit qu'il ne faut pas divulguer les informations tant que le jugement n'est pas terminé car en cas d'innocence le préjudice peut être dramatique.

## Site Internet FFME

Lucas intervient pour demander s'il est encore possible de faire remonter des remarques sur la refonte de l'intranet fédéral.

Pierre You dit que le cahier des charges est en cours de réalisation et que c'est le moment de faire remonter les idées.

La réunion se termine autour de 14h avec le traditionnel casse-croûte et une petite session de bloc sur le fronton tout neuf de Pierre Bénite.

La Mulatière le 2 février 2020

Le Secrétaire **Philippe Berger**



La Présidente **Corinne SOUDAN**

